

Informations aux parents



La ponctualité

Pour le primaire, la cloche sonne le matin à 8h13 au primaire et à 8h25 au préscolaire. Le retour du dîner est à 13h01. Les parents doivent motiver en tout temps les retards et les absences par écrit (dans l'agenda) ou par téléphone (secrétariat : 514-596-4246 poste 8543 , à 8h00 ou 13h00).



Circulation dans l'école

Lorsque vous venez à l'école, que ce soit pour communiquer avec votre enfant ou avec un membre du personnel, s'il vous plait, vous présenter au secrétariat pour remplir le registre des parents. Ceci nous permet d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants et pour vous en cas d'urgence.

Rencontre avec un membre du personnel

Pour rencontrer la direction, un enseignant, un professionnel ou un membre du personnel, veuillez, s'il vous plait, prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat au (514) 596-4246 poste 8543.





Maladie

Lorsque votre enfant est malade, veuillez aviser le secrétariat au 514-596- 4246 poste 8543 . Lorsque votre enfant ne fait pas de fièvre, il est suggéré qu'il aille à la récréation, à moins d'un avis du médecin.



Oublis

En cas d'oubli, veuillez s'il-vous-plaît déposer l'item au secrétariat et celui-ci sera remis à votre enfant au moment opportun.



Info-parents

À chaque mois, vous recevrez les informations de la direction via l'Écholibri (volet alternatif) et par courriel (volet sourd). Vous y trouverez toutes les informations importantes et les activités à venir. L'info-parents sera aussi affiché au service de garde pour consultation et sur le siteweb de l'école.



Fermeture de l'école

Lors des tempêtes de neige, nous demandons d'éviter d'appeler à l'école. Vous pouvez écouter la radio entre 6h30 et 8h00 le matin, car c'est de cette façon que le centre de services scolaires de Montréal nous informe en cas de fermeture. Il peut également surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (problème de chauffage ou de plomberie). Nous vous suggérons donc de toujours prévoir un endroit sûr pour votre enfant, afin de faire face à cette éventualité et un numéro d'urgence.



Notre lieu de rassemblement lors d'une évacuation est :
L'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus situé au 8200 rue Saint-Hubert
(514) 271-8605



Anniversaire

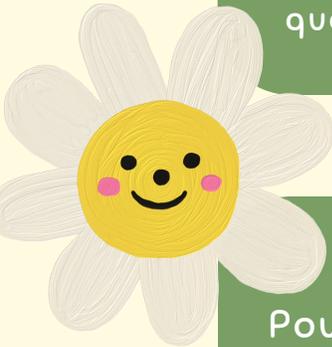


En raison de nombreuses allergies, les gâteaux ne sont pas recommandés. Les parents qui désirent apporter des fruits à l'école ou une autre collation spéciale pour la fête de leur enfant sont priés de demander la permission à l'avance au titulaire via l'agenda de celui-ci.

Sorties éducatives et culturelles



Ces sorties sont liées aux programmes d'études, planifiées et organisées par les titulaires ou les spécialistes et des parents. Si la sortie est à l'extérieur du quartier, vous serez avisés quelques jours à l'avance par une lettre vous indiquant toutes les informations importantes pour la sortie.



Pour les usagers du service de garde

Pour le secteur alternatif, nous avons aussi un service de garde à l'école qui est ouvert de 7h à 18h. Les parents intéressés peuvent obtenir plus d'informations en communiquant au (514) 596-4246 poste 7779.



Non-paiement des frais de garde ou de dîner

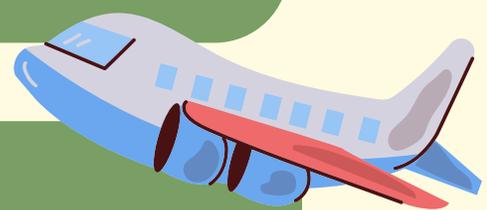


Les parents du secteur alternatif auront à signer des ententes avec la direction ou la technicienne pour les paiements. En cas d'absence d'entente, l'école se réserve le droit de retirer l'enfant du service. L'enfant ne pourra pas fréquenter le service de garde ou le service de dîner.



Assurances

Nous vous encourageons à vous prévaloir de l'assurance accident offerte à vos enfants en septembre. Le Centre de services scolaires de Montréal rappelle aux parents qu'il ne paie pas le coût de transport des élèves par ambulance en cas d'accident, mais ces frais sont couverts par la police d'assurance offerte aux élèves.



Voyage

Si vous prévoyez faire un voyage durant l'année scolaire de plus de 20 jours d'école incluant les journées pédagogiques, l'école ne pourra être tenue responsable du retard ou de l'échec scolaire de votre enfant. Vous devez signer une lettre de décharge à cet effet, car aucun travail spécifique ne sera remis avant le départ. Les examens manqués ne seront pas repris. De plus, après 20 jours, le dossier de votre enfant sera désactivé.



Trajet entre la maison et l'école

Si vous habitez le quartier, nous vous recommandons fortement d'utiliser les corridors scolaires pour que le déplacement de votre enfant se fasse en toute sécurité.